



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1954 B 00521

Numéro SIREN : 542 005 210

Nom ou dénomination : TERROT

Ce dépôt a été enregistré le 08/03/2013 sous le numéro de dépôt 23188



1302320702

DATE DEPOT : 2013-03-08
NUMERO DE DEPOT : 2013R023188
N° GESTION : 1954B00521
N° SIREN : 542005210
DENOMINATION : TERROT
ADRESSE : 111 rue de Longchamp 75116 Paris
DATE D'ACTE : 2013/02/20
TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE VICE PRESIDENT

TERROT

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1.115.400 euros

Siège Social :
111 rue de Longchamp – 75116 Paris

542 005 210 RCS PARIS (54B00521)

--oOo--

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 20 FEVRIER 2013

L'AN DEUX MILLE TREIZE,
Le vingt février à onze heures,

Le Conseil de Surveillance s'est réuni spontanément, au siège social, suite à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement du 20 février 2013 qui vient de se tenir.

SONT PRESENTS ET ONT EMARGE LE REGISTRE DE PRESENCE

- Madame Bajla GELRUBIN, Présidente du Conseil de Surveillance,
- MADAME Olivia BARBUT-GELRUBIN, Membre du Conseil de Surveillance,
- Madame Leslie GELRUBIN-BENITAH. Membre du Conseil de Surveillance.

ASSISTENT EGALEMENT A LA REUNION :

- Monsieur Samuel GELRUBIN, Président du Directoire,
- Monsieur Charles GELRUBIN, Membre du Directoire..

Madame Bajla GELRUBIN préside la présente réunion.

Madame la Présidente constate que la totalité des membres du Conseil de Surveillance est effectivement présente et qu'ainsi, par application de l'article L. 225-82 du Code Commerce, le Conseil peut valablement délibérer.

Paraphe de Bajla GELRUBIN BG	Paraphe de Olivia BARBUT-GELRUBIN OG	Paraphe de Leslie GELRUBIN- BENITAH LG
---------------------------------	---	---

Madame Bajlá GELRUBIN déclare la séance ouverte et rappelle à ses collègues qu'ils sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de la Vice Présidente du Conseil de Surveillance,
- Pouvoirs de la Vice Présidente,
- Rémunérations de la Vice Présidente.

Le Conseil délibère alors sur les questions figurant à l'ordre du jour.

NOMINATION DE LA VICE PRESIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Madame la Présidente rappelle que, suite au décès de Monsieur Michel GELRUBIN survenu le 30 janvier 2013, l'Assemblée Générale des actionnaires a procédé à son remplacement en nommant Madame Olivia BARBUT-GELRUBIN en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

Monsieur Michel GELRUBIN était également Vice Président du Conseil de Surveillance.

Aussi, Madame la Présidente propose de nommer Madame Leslie GELRUBIN-BENITAH en qualité de Vice -Présidente du Conseil de Surveillance.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance, décide, à l'unanimité, de nommer en qualité de Vice Présidente du Conseil de Surveillance, à compter de ce jour et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur décédé, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

Madame Leslie GELRUBIN, épouse BENITAH
Née le 6 janvier 1978 à NEUILLY SUR SEINE (92200)
De nationalité française
Demeurant Bella Mare - 6000 Island Boulevard – AVENTURA (FLORIDE) 33160 – ETATS UNIS

Madame Leslie GELRUBIN-BENITAH, présente à la réunion, déclare accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées et qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

POUVOIRS DE LA VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance décide à l'unanimité de fixer, conformément à l'article 19-I des statuts, les pouvoirs de la Vice Présidente ainsi qu'il suit :

- Madame Leslie GELRUBIN-BENITAH exerce ses pouvoirs en qualité de Vice Présidente en cas d'impossibilité ou de carence de la Présidente et dans les mêmes conditions, étant rappelé que la Présidente du Conseil de Surveillance est chargée de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

Paraphe de Bajlá GELRUBIN <i>BG</i>	Paraphe de Olivia BARBUT-GELRUBIN <i>OG</i>	Paraphe de Leslie GELRUBIN-BENITAH <i>LG</i>
-------------------------------------	---	--

REMUNERATIONS DE LA VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

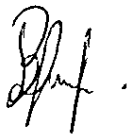
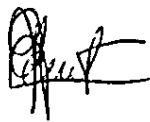

Le Conseil de Surveillance, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer ultérieurement la rémunération de Madame Leslie GELRUBIN-BENITAH au titre de l'exécution de ses fonctions de Vice Présidente du Conseil de Surveillance.

Toutefois, Madame Leslie GELRUBIN-BENITAH sera remboursée sur présentation des justificatifs de ses frais de mission et de déplacement qu'elle aura pu exposer pendant l'accomplissement de ses fonctions.

*
* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé conformément aux dispositions statutaires pour servir et valoir ce que de droit, et notamment par la Vice Présidente du Conseil de Surveillance pour acceptation de leurs fonctions respectives.

Présidente du Conseil de surveillance Madame Bajlâ GELRUBIN	
Vice Présidente du Conseil de surveillance Madame Leslie GELRUBIN-BENITAH « J'accepte des fonctions de Vice Présidente du Conseil de Surveillance »	 <i>J'accepte les fonctions de Vice présidente du conseil de surveillance</i>
Membre du Conseil de surveillance Madame Olivia BARBUT-GELRUBIN	



1302320701

DATE DEPOT :	2013-03-08
NUMERO DE DEPOT :	2013R023188
N° GESTION :	1954B00521
N° SIREN :	542005210
DENOMINATION :	TERROT
ADRESSE :	111 rue de Longchamp 75116 Paris
DATE D'ACTE :	2013/02/20
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE MEMBRE(S) DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

8 MARS 2013

TERROT

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1.115.400 euros

Siège Social :
111 Rue de Longchamp – 75116 Paris

542 005 210 RCS PARIS

N° DE DEPOT

R 23173

543 J2A

06 20 00 13 CV

06 20 00 13 (4000)

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMMENT
DU 20 FEVRIER 2013**

L'AN DEUX MILLE TREIZE,
Le vingt février à dix heures,

Les Actionnaires de la Société TERROT, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.115.400 euros dont le siège social est au 111, rue de LONGCHAMP – 75116 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 542 005 210, se sont réunis audit siège sur convocation adressée à tous les actionnaires.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.


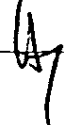
La Société COFACOM, représentée par Monsieur Hubert TONDEUR, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Madame Bajla GELRUBIN préside la séance en sa qualité de Présidente du Conseil de Surveillance.

Monsieur Samuel GELRUBIN et Monsieur Charles GELRUBIN, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Olivia BARBUT-GELRUBIN est désignée comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote et que, par conséquent, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Paraphe Bajla GELRUBIN BG	Paraphe Samuel GELRUBIN 	Paraphe Charles GELRUBIN 	Paraphe Olivia BARBUT-GELRUBIN OG
------------------------------	--	---	--------------------------------------

Madame la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence à l'Assemblée,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Directoire,
- le texte des projets de résolutions.

Puis Madame la Présidente déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et que la société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la Présidente rappelle, ensuite, que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Constat du décès de Monsieur Michel GELRUBIN, Vice-Président et Membre du Conseil de Surveillance ;
- Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis, Madame la Présidente présente le rapport du Directoire et les observations du Conseil de Surveillance.

Puis, Madame la Présidente ouvre la discussion.

Certains actionnaires ayant alors demandé des explications et précisions, la Présidente du Directoire a satisfait aux demandes de renseignements sollicités par les membres de l'Assemblée.



Puis personne n'ayant plus demandé la parole, Madame la Présidente a mis successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour sus rappelé :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate le décès à la date du 30 janvier 2013 de Monsieur Michel GELRUBIN, Vice Président et Membre du Conseil de Surveillance.

Ce décès a pour effet de ramener à deux le nombre des membres qui composent le Conseil de Surveillance

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Paraphe Bajja GELRUBIN BG	Paraphe Samuel GELRUBIN 	Paraphe Charles GELRUBIN 	Paraphe ^{Olivia} Michel GELRUBIN OG
------------------------------	--	---	--

DEUXIEME RESOLUTION

Suite à la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, à compter de ce jour et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur décédé, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

Madame Olivia BARBUT, épouse GELRUBIN
Née le 23 février 1979 à NEUILLY SUR SEINE (92200)
De nationalité française
Demeurant 100 boulevard Maurice BARRES – 92200 NEUILLY SUR SEINE

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Madame Olivia BARBUT-GELRUBIN, présente à la réunion, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare ne tomber sous le coup d'aucune interdiction légale relative à l'exercice desdites fonctions.

TROISIEME RESOLUTION



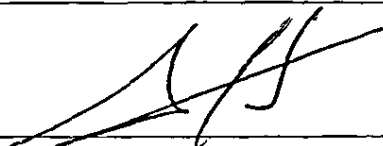

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*
* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par les membres du bureau.

Madame Bajlá GELRUBIN Présidente	
Monsieur Samuel GELRUBIN Scrutateur	
Monsieur Charles GELRUBIN Scrutateur	
Madame Olivia BARBUT-GELRUBIN Secrétaire « J'accepte les fonctions de membre du Conseil de Surveillance »	 J'accepte les fonctions de membre du conseil de surveillance